

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 8.07.2021

Étaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, sauf Patrice DOMPMARTIN, Olivier LOTH, J. TISSOT, Maëva DUBOUCHET, Gilles ROGUET et Yannick ROGUET, excusés.

M. Patrice DOMPMARTIN ayant donné procuration à Mme Isabelle ROGUET
M. Olivier LOTH ayant donné procuration à Mme Dominique BRAND
M. Julien TISSOT ayant donné procuration à M. Franck VIGNE
M. Yannick ROGUET ayant donné procuration à Mme Chantal BARONI-CHAPPAZ
M. Gilles ROGUET ayant donné procuration à Mme Séverine LAVERRIERE

Mme Nathalie FREYRE a été nommée secrétaire.

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du Conseil du 3.06.2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Approbation de la modification n° 3 du PLU

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal, les conditions dans lesquelles la modification simplifiée du PLU de la commune de Pers-Jussy a été engagée : correction d'une erreur matérielle sur le règlement graphique. Il s'agit de corriger le règlement graphique pour permettre à trois anciennes fermes non pérennes ou plus exploitées de changer de destination dans le volume des bâtiments existants, soit : une ferme dans le secteur de Marny, une ferme dans le secteur de Lasnelaz et une ferme dans le secteur de Navilly.

Le bilan de la mise à disposition fait apparaître qu'aucune remarque n'a été faite.

Le Conseil Municipal :

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 et suivants,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 28/03/2019 ayant approuvé le PLU,
- Vu la délibération en date du 03/06/2021 définissant les modalités de mise à disposition,
- Vu le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs,
- Vu la notification du projet au Préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ; opérée en date du 27/05/2021,
- Entendu la présentation de Madame le Maire du bilan de la mise à disposition,

Considérant que le projet de modification simplifiée n°3 du PLU, tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, **APPROUVE** la modification simplifiée n°3 du PLU telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

2. Convention de transfert de gestion du domaine de la commune au profit du Syane pour déploiement du réseau en fibre optique :

Le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie (SYANE) est compétent dans les domaines de l'électricité, du gaz, de l'éclairage public ainsi que les réseaux de communications électroniques. Le SYANE a lancé la mise en œuvre d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) sur le département, conformément à l'article 3.2 de ses statuts. Le SYANE réalise le réseau en maîtrise d'ouvrage propre dans le cadre de marchés publics. Il confiera le réseau qu'il construit en exploitation technique et commerciale à un exploitant.

La commune de Pers-Jussy est propriétaire d'un terrain qui relève de son domaine public et sur lequel le SYANE envisage d'implanter une armoire de rue dans le cadre du déploiement de son réseau d'initiative publique. Compte tenu du fait que ce terrain n'est actuellement pas utilisé par la commune, les parties se sont rapprochées pour déterminer ensemble, en application des articles L.2123-3 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) les conditions techniques, administratives et financières du transfert de gestion du terrain relevant du domaine public de la commune de Pers-Jussy, auprès du SYANE, en vue de l'établissement par le Syndicat d'un réseau de communications électroniques, dans le cadre du premier alinéa du I de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

A la suite de quoi, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention de transfert de gestion du Domaine de la Collectivité de Pers-Jussy au profit du SYANE.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention exposée ci-dessus.

3. Convention de servitude Enedis – commune sur la parcelle D 1170 au hameau des Roguet

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont envisagés par Enedis et doivent emprunter la parcelle cadastrée D 1170 appartenant à la commune de Pers-Jussy.

Mme le Maire propose ainsi au Conseil Municipal de signer avec ENEDIS une convention de servitudes.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle communale cadastrée D 1170.

4. Redevance d'occupation du domaine public (RODP) pour chantiers provisoires

Mme le Maire tient à informer les membres du Conseil Municipal de la parution au journal officiel du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Elle propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

5. Service Enfance et Jeunesse : validation des tarifs pour un séjour de vacances à Excenevex prévu du 23 au 27.08.2021

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le centre de loisirs organisera durant la période du 23 au 27 août 2021 un séjour à Excenevex pour les enfants de 6 à 9 ans.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de valider ce séjour et de fixer les montants à facturer aux familles comme suit :

Quotient familial	Perjussiens	Hors commune
De 0 à 500	220 €	240 €
De 501 à 800	235 €	255 €
De 801 à 1 200	250 €	270 €
De 1 201 à 1 600	265 €	285 €
De 1 601 à 2 000	275 €	295 €
De 2 001 à 2 500	285 €	305 €
Supérieur à 2501	295 €	315 €
Une réduction de 10 % par enfant supplémentaire sera appliquée		

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide le projet proposé ainsi que les tarifs ci-dessus.

6. Vote des subventions 2021

Le Conseil Municipal vote les subventions 2021 :

- 850 € - Association des Parents d'Elèves - Pers-Jussy
- 850 € - Bibliothèque (Page 99) - Pers-Jussy
- 1 100 € - Cantine scolaire - Pers-Jussy
- 200 € - AIPE (Comité Parents d'Elèves Collège de Reignier)
- 100 € - Foyer Socio-éducatif du Collège de Reignier
- 100 € - Pages ouvertes - Annemasse
- 300 € - Banque alimentaire - Cranves-Sales

- 100 € - Les Restaurants du Cœur - Pringy
- 100 € - AFM 74 - Menthonnex-sous-Clermont
- 100 € - ALBEC (Enfants cancéreux) - Viuz-en-Sallaz
- 100 € - Alzheimer 74 - Annecy
- 100 € - Arc-en-ciel (rêve d'enfants malades) - Seyssel
- 100 € - AFTC 74 (Ass. de Familles de Traumatés Crâniens et de Cérébro-lésés) - Annecy
- 300 € - Donneurs de sang - Reignier
- 300 € - Nous Aussi - Annemasse
- 100 € - Souvenir Français - Reignier
- 100 € - Union des Combattants d'A.F.N. - Reignier
- 400 € - Croix Rouge - Délégation locale La Roche / Reignier
- 100 € - Jeunes Sapeurs-Pompiers du pays Rochois
- 100 € - HandiFestif - Reignier
- 100 € - La Prévention Routière - Annecy
- 100 € - SEPas Impossible - Saint-Jorioz
- 100 € - La Liane France Afrique Rhône-Alpes - Pers-Jussy
- 100 € - Espace Femmes - La Roche sur Foron
- 100 € - ADPC 74 (Protection Civile) - Crempigny Bonneguette
- 150 € - Les amis des sentiers - Reignier
- 100 € - Perrine FM - La Roche sur Foron
- 850 € - Union Sportive de Pers-Jussy
- 850 € - Ski-club - Pers-Jussy
- 850 € - Pers-Jussy Vélo
- 2 000 € - Ecole de musique - Pers-Jussy
- 200 € - Chorale Arc-en-Ciel - Pers-Jussy
- 200 € - Les Amis de Pers-Jussy
- 150 € - ADIMC 74 - Foyer Hébergement Pers-Jussy
- 850 € - Le Petit Bonheur - Pers-Jussy
- 200 € - MFR de Bonne
- 50 € - MFR de Champ Molliaz (Cranves Sales)
- 100 € - CFA MFR Les Ebeaux (Cruseilles)
- 50 € - CFA MFR le Clos des Baz - Sallanches
- 100 € - APEDYS (Asso. des Adultes et Parents d'Enfants DYS des 2 Savoie) - Seynod
- 50 € - ECAUT (Ecole catholique d'apprentissage par l'automobile) - Viuz-en-Sallaz
- 100 € - APF France Handicap
- 312 € - Mutame Savoie Mont-Blanc

7. Compte-rendu des commissions

Commission sociale

Mme Dominique BRAND, Maire-Adjoint en charge du social, fait part au conseil municipal des points suivants :

- La cérémonie pour le 14 juillet est prévue à 11h au monument aux morts et sera suivie d'un apéritif
- Le repas des aînés est envisagé le 26 septembre 2021 ; les invitations partent cette fin de semaine.
- L'action « il n'y a pas d'âge pour bien manger et bien bouger » organisée par la Mutualité Française est prévue, à la mairie de Pers-Jussy, tous les mardis de 9h à 11h durant la période du 21 septembre au 26 octobre.
- Des permanences « d'aide administrative » seront de nouveau programmées à l'automne.

Commission scolaire

Mme Marie-Claire LAFFIN, Maire-Adjoint en charge de la commission scolaire, expose que :

- La cérémonie en l'honneur des CM2 s'est bien déroulée : les futurs collégiens ont reçu un livre offert par l'Education Nationale, un marque-page et une calculatrice offerts par la commune.
- Les fêtes des écoles ont été réussies : organisée par l'APE au stade des Fins avec un cinéma plein air et un pique-nique ; organisée à l'école des Roguet par les enfants de l'école qui ont joué une petite pièce de théâtre.
- Les effectifs prévus aujourd'hui pour la rentrée sont 358 élèves au Chef-Lieu et 18 élèves aux Roguet : ceux-ci peuvent fluctuer durant l'été.
- 2 classes ont dû fermer durant les dernières semaines d'école par rapport au Covid-19.

Commissions développement durable – environnement & culture - patrimoine

Mme Nathalie FREYRE, Maire-Adjoint en charge des commissions, expose que la manifestation « La Journée de la Terre » est envisagée le 3 octobre 2021.

Elle fait un compte-rendu de la dernière réunion des commissions.

Pour la partie culture, elle apporte les éléments suivants :

- Inauguration de la médiathèque prévue le 11 septembre
- Des rencontres avec des auteurs sont envisagées le samedi matin à la médiathèque
- Des animations en anglais auprès des enfants sont envisagées à la médiathèque

Commission voirie

M. Denis DUPANLOUP se fait le porte-parole de M. Patrice DOMPMARTIN, absent, et précise les points suivants :

- Les marquages au sol ont été réalisés
- La réception des dossiers pour le marché voirie s'est terminée aujourd'hui : l'analyse des offres et l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres sont prévues le 15 juillet
- Abribus à La Crosaz : l'aménagement sera réalisé durant l'été
- Sécurisation du carrefour de la Charmille : ces travaux rentreront dans le marché voirie
- Le projet de parking face à l'église est suspendu

Commission bâtiments

M. Denis DUPANLOUP, Maire-Adjoint en charge des bâtiments, expose :

- Le marché pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la mairie a été attribué à N & BO Architectes Associés à Fillinges.
- En accord avec l'Association Educative de Pers-Jussy, les bureaux de la mairie déménageront en début d'année prochaine dans l'ancien presbytère.
- En raison des travaux de réhabilitation de la mairie et conformément aux baux qui avaient été signés avec les locataires, les appartements devront être libérés le 31 juillet 2021.

Divers

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal d'une rencontre avec M. Sébastien JAVOGUES, président de la Communauté de Communes Arve et Salève au sujet de l'aménagement autour du pôle-gare de Reignier. La question qui nous est posée est : faut-il s'autoriser un développement autour du pôle-gare en accueillant de la population et des logements sur Pers-Jussy ?

Elle fait part également de l'avancement des dossiers, au sein de la communauté de communes, relatifs aux gens du voyage : aire de grand passage sur l'intercommunalité et sédentarisation à Crédoz comme le prévoit notre PLU.

Mme le Maire présente le plan d'installation, sur un terrain privé, du pylône comportant des antennes pour téléphonie mobile Orange sur le secteur des Crêtes, entre la RD2 et la voie ferrée. Une déclaration préalable a été déposée.

La séance est levée à 22h20.